



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

**EXTRAIT DU REGISTRE  
AUX ARRETES MUNICIPAUX**

Numéro de l'arrêté : URB\_2024\_04\_148

**O B J E T : PERMISSION DE STATIONNEMENT  
DEBLAIEMENT**  
**Du 22 au 26 avril 2024**

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de Police du Maire,

Vu la demande, en date du 15 avril 2024 de Madame Ouehabi Soraya domiciliée au 88 rue Marcel Sembat à Raismes (59590) sollicitant l'autorisation de stationner, du 22 au 26 avril 2024, un camion benne devant son domicile afin de déblayer le logement,

Considérant qu'à l'occasion de l'installation d'un camion benne devant le 88 rue Marcel Sembat à Raismes 59590, il y a lieu de prendre toutes les mesures en vue de préserver la sécurité publique,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le demandeur est autorisé à stationner un camion benne devant le 88 rue Marcel Sembat à Raismes (59590), du 22 au 26 avril 2024, afin que la société ADN Construction – Marly puisse déblayer le logement.

**Article 2** : À cet effet, le stationnement sera interdit devant le 88 rue Marcel Sembat – Raismes sauf pour l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3**: Le demandeur assurera la mise en place d'une déviation avec pré-signalisation pour les piétons.

**Article 4** : Le demandeur assurera le nettoyage du trottoir, du parking et du fil d'eau, après les travaux.

**Article 5** : Le demandeur se chargera de l'affichage de l'arrêté municipal, de façon visible, avant l'installation du camion benne.

**Article 6** : Les travaux ci-dessus autorisés devront être complètement terminés le 26 avril 2024.

**Article 7** : Immédiatement après la fin des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous décombres et matériaux, de réparer tous dommages et de rétablir, à ses frais, après avis donné deux jours à l'avance à la Mairie, la voie publique et ses dépendances.

**Article 8** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 9** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. Le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- à M. le commissaire de Police de Raismes
- Aux services de la Police Municipale, chargés de son exécution.
- Au demandeur,

Raismes, le 16 avril 2024

Le Maire

**Aymeric ROBIN**



Affiché le.....	19 AVR. 2024
Transmis en Sous-Préfecture le.....	
Document exécutoire à compter du.....	19 AVR. 2024
Notifié le .....	19 AVR. 2024